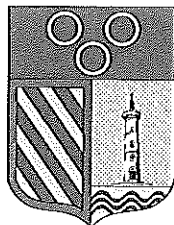


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE FONTAINES

SAÔNE-ET-LOIRE



Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2010

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 5 juillet 2010 à 20 h 30 sous la présidence de Madame Mauricette CHATILLON, Maire. Tous les conseillers sont présents à l'exception de Madame Françoise DRAPIER et Monsieur Hubert THURA, excusés et ayant donné procuration.

1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 juin 2010

Le compte rendu du conseil municipal du 21 juin 2010 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire propose de retirer de l'ordre du jour le point n° 3, celui-ci n'étant pas entièrement finalisé. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

2 - Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Pascal MAZOYER est désigné en qualité de secrétaire de séance.

4 - Surface commerciale rue des Maréchaux : Signature d'un bail commercial

Monsieur Joël DEMULE annonce qu'après différents entretiens, Monsieur Xavier HUSSON vient de confirmer son accord par écrit pour la location de la surface commerciale située au rez de chaussée de la « Villa de l'Ombrie » à compter du 1^{er} octobre prochain. Il envisage également de transférer son activité de « Maison de la Presse » dans ces nouveaux locaux. Ce local représente une surface totale d'environ 160 m² auquel s'ajoutent 5 places de parking (4 sur la rue des Maréchaux et une dans la cour derrière (pour le gérant).

Monsieur DEMULE précise que quelques travaux d'aménagement restent encore à réaliser cet été afin que ce local soit mis à disposition au 15 septembre et que le bail de location débutera au 1^{er} octobre prochain.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le montant du loyer et autorise le maire à signer le bail correspondant.

5 - Finances : Délibération modificative n° 1 au Budget principal de la commune

Monsieur Joël DEMULE rappelle la création d'une 5^{ème} classe à l'école élémentaire pour la rentrée de septembre. Il précise que des locaux sont disponibles pour accueillir cette nouvelle classe, cependant il est nécessaire de compléter le mobilier scolaire.

Il propose de prendre une délibération modificative de transfert de crédit n° 1 au budget principal de la commune en section d'Investissement, s'établissant comme suit :

- | | |
|---|-----------|
| - article 2315 - Installation matériel et outillage technique | - 2 100 € |
| - article 2188 : Autres immobilisations corporelles | + 2 100 € |

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

6 - Questions diverses

Compte rendus de réunions :

- Madame Chantal DE AMORIN dresse le compte rendu de la dernière réunion du SIVOM Thalie Petite enfance Jeunesse au cours de laquelle ont été évoqués les points suivants : Finances, préparation du centre de loisirs de juillet, bilan de fonctionnement du point de rencontre « Parents-Enfants » et lancement d'une étude par le Grand Chalon pour le transfert de la compétence petite enfance.

- Monsieur Joël DEMULE dresse le compte rendu de la commission communautaire « Prospective » sur le thème du développement durable et précise que lors du conseil communautaire du 24 juin une délibération a été votée concernant le diagnostic énergétique sur le patrimoine bâti des communes, ce projet, initié par le Sydesl, est repris par le Grand Chalon.

- Madame le Maire communique l'ordre du jour des conseils communautaires du Grand Chalon des 24 juin et 1^{er} juillet.

Elle rappelle qu'une réunion était prévue le 28 juin à 20 h en mairie de Fontaines, au cours de laquelle un vice-président du Grand Chalon devait présenter au conseil municipal les projets d'évolution des compétences de cette structure. Personne ne s'est présenté et aucune explication n'a été donnée. Madame le Maire déplore ce comportement irrespectueux et ce manque de considération. Sur proposition de Monsieur DEMULE, un courrier sera adressé au Président du Grand Chalon afin d'exprimer le mécontentement et les interrogations des élus face à ce manque de considération de la part du Grand Chalon.

Un débat s'instaure au sein du conseil municipal concernant le devenir des communes dans ce projet d'évolution du Grand Chalon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 45. Le prochain conseil municipal est fixé au lundi 13 septembre 2010 à 20 h 30.

Mauricette CHATILLON
Maire

